

Le Pacte d'excellence connaît une avancée importante en commission parlementaire

■ Deux projets de décrets organisant la future gouvernance des écoles ont été votés.

La commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté mardi deux projets de décrets révisant en profondeur la gouvernance des écoles, avec l'espoir d'améliorer l'efficacité du système éducatif francophone.

Comme le préconise en effet le Pacte d'excellence, les établissements scolaires bénéficieront à l'avenir d'une plus grande autonomie. Cette liberté sera toutefois contrebalancée par une responsabilisation renforcée. Chaque école devra à cet effet conclure avec la Fédération un "contrat d'objectifs", lequel pourra varier en fon-

tion du contexte social ou géographique de chaque établissement. Les directions de chaque école devront donc, en collaboration avec leur équipe pédagogique, élaborer un "plan de pilotage" pour une période de six ans. Pour s'assurer du bon suivi des objectifs, un corps de 88 "délégués aux contrats d'objectifs (DCO)" sera créé dans le courant de l'année 2019. Notons qu'un premier tiers des écoles francophones rédige ces semaines-ci un plan de pilotage.

Ces deux décrets constituent l'avant-garde d'une longue série de textes législatifs attendus avant la fin de la législature. Désormais votés en Commission (l'opposition MR a voté contre), ils seront soumis à la sanction d'une prochaine séance plénière. Ils ne pourront cependant entrer en application avant qu'un autre décret, réorganisant le réseau de la Communauté française, aboutisse à son tour.

BdO (avec Belga)